# CCT 104

## - adaptation du temps de travail et des conditions de travail -

(1)

L’IFP donne la possibilité aux entreprises alimentaires de faire effectuer un **HR-scan** ou un **Scan Organisation du Travail**. Les scans offrent un aperçu intégral de la politique RH et de l’organisation. Le temps de travail et les conditions de travail sont également abordés dans ces scans.

*Pour plus d’informations :* prenez contact avec le conseiller IFP de votre zone géographique (voir [*www.ipv-ifp.be/contact*](http://www.ipv-ifp.be/contact))